

COMMISSION OUVERTE

BIOÉTHIQUE ET SANTÉ

Co-responsables :

LAURENCE AZOUX BACRIE, YVES LACHAUD,
SOLIMAN LE BIGOT



Mercredi 8 octobre 2014

Santé, médiation et gestion de crise

Introduction :

Laurence Azoux Bacrie

Avocat à la Cour

Atelier médiation médicale de l'AME "la médiation
dans le domaine médical"

Intervenant :

Antoine Peigney

Directeur des opérations internationales
de la Croix Rouge

8 octobre 2014

**« Santé, médiation et gestion de crise »
Commission mixte Bioéthique Santé et Vietnam du Barreau de Paris**

Le 8 octobre 2014, s'est tenue dans la splendide bibliothèque de l'Ordre des avocats de Paris au sein du Palais de Justice une réunion portant sur la « santé, médiation et gestion de crise », à l'initiative conjointe de la Commission Bioéthique Santé et de la Commission Vietnam du Barreau de Paris.

A la tribune, sont intervenus outre trois avocats, Mme Laurence AZOUX-BACRIE et M. Soliman LE BIGOT, co-responsables de la commission Bioéthique Santé et Mme Thi My Hanh NGO-FOLLIOT, responsable de la commission Vietnam, M. Antoine PEIGNEY, directeur des opérations internationales de la Croix Rouge (« 150 ans à vos côtés »), invité de la commission Bioéthique Santé, qui s'est déplacé spécialement depuis le siège à Genève.

1. Laurence AZOUX-BACRIE a évoqué son cheval de bataille, à savoir le nouveau champ d'action ouvert à l'avocat : la médiation en matière médicale et l'association des médiateurs européens www.mediateurseuropeens.org. Elle a aussi défendu le rôle de l'avocat dans la médiation internationale pour laquelle la déclaration adoptée à l'unanimité le 10 septembre dernier par l'UNESCO peut être un exemple de fondement d'intervention juridique. « Lorsqu'il n'y a pas de juge, l'avocat doit être obligatoire. », a fortiori lorsqu'il y a des crises sanitaires ... Ainsi, les victimes doivent pouvoir être indemnisées (Etat, assurance, fonds de dotation, etc...) pour rebondir. L'avocat est la garantie de l'égalité et de traitement.
2. Soliman LE BIGOT a présenté son ami Monsieur PEIGNEY et le contexte dans lequel celui-ci évoluait, à savoir la « *gestion de crise* » planétaire et sanitaire. La somme de facteurs auxquels doit être attentif le responsable « Gestion » est impressionnante. Mais il lui faut éviter de se laisser prendre à tous les soubresauts de la crise. Il doit veiller à conserver une cellule maîtrisant son propre fonctionnement. « comment travaillons-nous, comment allons-nous nous organiser pour le stade suivant de la crise ? » sont des interrogations qui doivent toujours primer sur l'activisme (« vite, engageons telle ou telle action »). La question des victimes et de leurs proches mérite aujourd'hui une attention soutenue au-delà des procédures juridiques, des droits et des aides qui peuvent être proposées en collaboration avec la Justice. (cf. cellules de crise, les conditions d'une conduite efficace. Patrick LAGADEC). Il a aussi évoqué la mondialisation du virus EBOLA et la bataille qui se joue actuellement pour le surmonter
3. Thi My Hanh NGO-FOLLIOT a rappelé que la coopération médicale entre la France et le Vietnam qui remonte au 19^{ème} siècle, n'a jamais cessé même pendant la guerre, que cette coopération a commencé avec l'arrivée du Docteur Yersin à Hanoi en 1892 et avec la création, en 1902, de la première Ecole de médecine française.

Les liens historiques entre les deux pays font que la France est un partenaire privilégié pour le Vietnam dans le domaine médical.

Pour illustrer cette coopération franco-vietnamienne réussie, des exemples de partenariats entre la France et le Vietnam ont été cités, tant au niveau universitaire que sur le plan pratique avec des échanges réguliers de moyens humains et techniques des deux pays.

4. Après avoir expliqué le fonctionnement du département qu'il dirige à la Croix Rouge et dressé un panorama des interventions dans le monde, Monsieur PEIGNEY a indiqué que la réussite des interventions d'urgence dans les pays émergents dépend notamment de l'état d'esprit de leurs habitants et de leur capacité de rebond.

Il a salué le caractère indépendant et la capacité étonnante des Vietnamiens de reconstruire leur pays après les catastrophes et souligné que, contrairement à d'autres populations d'autres continents, non seulement les Vietnamiens accueillent avec enthousiasme l'aide qui leur a été apportée dans un premier temps mais en outre, ils savent faire fructifier le savoir-faire technique dont ils ont bénéficié de sorte qu'ils n'ont plus besoin par la suite d'une aide extérieure notamment pour la gestion des sinistres récurrents tels les inondations qui ont lieu malheureusement tous les ans.

Les participants tant français que vietnamiens – avocats, médecins, médiateurs – passionnés par le sujet traité ont presque fait promettre à Monsieur PEIGNEY de revenir leur partager davantage son expérience en particulier au Vietnam, ce sur quoi celui-ci a marqué un accord de principe.

* * *